

## DEC212642DR12

Décision portant désignation de M. Frédéric JOURQUIN aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM)

## LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Jean-Paul BORG, directeur de l'unité UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources non scellées délivré à M. Frédéric JOURQUIN le 2 juin 2021 par l'APAVE ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 26 septembre 2018.

## DECIDE:

Article 1er: Désignation

M. Frédéric JOURQUIN, Ingénieur d'Etudes, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 1er août 2021 jusqu'au 26 juin 2023.

Article 2: Missions

M. Frédéric JOURQUIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3: Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 31/08/21

Le directeur d'unité M. Jean-Paul BORG

Visa de la déléguée régionale du CNRS Mme Ghislaine GIBELLO